

DROIT PUBLIC

ET DE LA SCIENCE POLITIQUE
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

TRIMESTRIEL - MARS 2026 - N° 1

DOSSIER

- Droit et autoritarisme : utiliser le droit pour détruire la démocratie ou pour la protéger
Avec les contributions de Maria Kordeva, Raluca Bercea, Younsik Kim, Krisztina F. Rozsnyai, Ramsis Ghazzaoui, Baptiste Charvin, Colombe Laidié et Nathan Balu

ARTICLES

- Vote des détenus et Cour européenne des droits de l'Homme
Maria Gudzenko
- État d'urgence en Nouvelle-Calédonie
Maria Kalogirou
- Principe du contradictoire et Conseil constitutionnel
Mélina Oguey
- Refus de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité
Jérôme Ivars
- Vedel et la jurisprudence constitutionnelle financière
Olivier Boyer
- Obligations des États face aux changements climatiques
Laura Canali

RECENSION

- Woke et anti-woke à l'université : la liberté académique instrumentalisée ?
À propos de E. Hénin, X.-L. Salvador, P. Vermeren (dir.), *Face à l'obscurantisme woke*, 2025, PUF
Pierre-Nicolas Baudot

CHRONIQUES

- Chronique de droit public latino-américain
Luis-Miguel Gutiérrez
- Chronique de droit public nord-américain
Maud Michaut, Patrick Taillon et Amélie Binette
- Chronique de droit public des pays de l'espace africain francophone
Alain Franklin Ondoua et Jean Mermoz Bikoro

COLLOQUE

- Retour sur une autolimitation du juge : le refus de se substituer aux pouvoirs publics
Sous la direction de Jean-Philippe Ferreira et Charles-Édouard Sénac, avec les contributions de Véronique Champeil-Desplats, Mathieu Carpentier, Pauline Gervier, Jacques Caillousse, Sylvain Niquège, Olivier Le Bot, Benoît Fargeot, Anna Maria Lecis Cocco Ortu, Laurence Burgorgue-Larsen et Xavier Philippe

REVUE DU DROIT PUBLIC

Comité de rédaction

Camille Broyelle

*Professeure à l'Université Paris-Panthéon-Assas
Directrice de la Revue*

Thomas Hochmann

*Professeur à l'Université Paris Nanterre
Secrétaire général*

Martin Collet

Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Norbert Foulquier

*Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris I
Panthéon-Sorbonne*

Joana Mendes

Professeure de droit comparé et administratif à l'Université du Luxembourg

Anne-Thida Norodom

Professeure à l'Université Paris Cité

Agnès Roblot-Troizier

*Professeure de droit public à l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I
Panthéon-Sorbonne, Directrice de l'École de droit de la Sorbonne*

Frédéric Rolin

Professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

Guillaume Tusseau

*Professeur des universités à l'École de droit de Sciences Po,
Membre de l'Institut universitaire de France*

Claire Vial

Professeure de droit public à l'Université de Montpellier

Anciens directeurs

Ferdinand Larnaude

Roger Bonnard

Gaston Jèze

Marcel Waline

Georges Berlia

Jean-Marie Auby

Jacques Robert

Yves Gaudemet

La Revue du droit public peut désormais être citée de la façon suivante : RDP mars 2024, n° RDP100a1.
Le numéro de type RDP100a1 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur
de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication : Emmanuelle Filiberti
Secrétaire général : Thomas Hochmann
Première secrétaire de rédaction : Audrey Bois

Rédaction :
rdp@lextenso.fr

Abonnements :
Relation clients : Tél. : 01 40 93 40 40
e-mail : relationclients@lextenso.fr



Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

TARIFS 2026 (TTC)

	FRANCE	EXPORT
Prix au N° :	59,00 €	66,00 €
Abonnement :		
Journal (4 n°) + version numérique feuilletable	215,00 €	242,00 €
Abonnement numérique feuilletable	123,00 €	120,47 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso)

Commission paritaire 0727 T 81972

ISSN 0035-2578

ISBN 978-2-275-16439-7

Dépôt légal : Mars 2026

Imprimé par Dupliprint Mayenne - 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX sur des papiers produits au Portugal

(couverture, 0% de fibres recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres
recyclées), issus de forêts gérées durablement ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 2 188 g éq. CO₂

SOMMAIRE

DOSSIER

RDP20112 • DROIT ET AUTORITARISME : UTILISER LE DROIT POUR DÉTRUIRE LA DÉMOCRATIE OU POUR LA PROTÉGER	4
RDP20115 • Introduction Camille BROYELE, Thomas HOCHMANN, Anne-Thida NORODOM et Guillaume TUSSEAU	4
RDP20116 • Alternative pour l'Allemagne : « Nous sommes des démocrates convaincus » Maria KORDEVA	5
RDP201k9 • L'annulation des élections présidentielles roumaines de 2024 : réaction illibérale, démocratie militante ou résilience institutionnelle de la Cour constitutionnelle de Roumanie ? Raluca BERCEA	19
RDP201k5 • La résilience constitutionnelle en temps de crise : l'épisode de la loi martiale en Corée du Sud de décembre 2024 et sa résolution juridique Younsik KIM	28
RDP20113 • Juges hongrois, soyez la bouche de la loi ! Krisztina F. ROZSNYAI	34
RDP20110 • Le constitutionnalisme autoritaire, instrument privilégié de la tyrannie vénézuélienne pour démanteler l'État de droit et ses institutions Ramsis GHAZZAOU	38
RDP201k1 • La métamorphose de la liberté d'expression dans l'écosystème médiatique aux États-Unis : vers un dualisme autoritaire Baptiste CHARVIN	45
RDP201j5 • La réforme judiciaire au Mexique : rencontre avec Giovanni Figueroa Mejía, juge à la Cour suprême de justice de la Nation Propos recueillis par Colombe LAIDIÉ et Nathan BALU	53

ARTICLES

RDP201k2 • Vers un arrêt <i>Mironescu contre France</i>? La suppression partielle du vote par correspondance des détenus face à la Convention européenne des droits de l'Homme Maria GUDZENKO	58
RDP201k4 • De l'(in)utilité de l'état d'urgence Maria KALOGIROU	66
RDP201k0 • Les tempéraments au principe du contradictoire dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel : un contrôle en fonction de l'objet de la procédure contentieuse Mélina OGUEY	71
RDP201j7 • Le pourvoi en cassation contre le refus de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité : analyse d'une interprétation divergente entre le Conseil d'État et la Cour de cassation Jérôme IVARS	80

RDP201k8 • L'influence du doyen Vedel sur la jurisprudence constitutionnelle financière	88
Olivier BOYER	
RDP201j8 • L'avis consultatif de la Cour internationale de justice : fondements et portée des obligations internationales en matière climatique	95
Laura CANALI	

RECENSION

RDP201j6 • Woke et anti-woke à l'université : la liberté académique instrumentalisée ?	100
À propos de E. Hénin, X.-L. Salvador, P. Vermeren (dir.), <i>Face à l'obscurantisme woke</i> , 2025, PUF	
Pierre-Nicolas BAUDOT	

CHRONIQUE

RDP201k3 • Chronique de droit public latino-américain	107
Luis-Miguel GUTIÉRREZ	
RDP201l1 • Chronique de droit public nord-américain	115
Maud MICHAUT, Patrick TAILLON et Amélie BINETTE	
RDP201k7 • Chronique de droit public des pays de l'espace africain francophone	128
Alain Franklin ONDOUA et Jean Mermoz BIKORO	

COLLOQUE

RDP201h9 • RETOUR SUR UNE AUTOLIMITATION DU JUGE : LE REFUS DE SE SUBSTITUER AUX POUVOIRS PUBLICS	135
RDP201k6 • Propos introductifs : le refus du juge de se substituer aux pouvoirs publics	135
Jean-Philippe FERREIRA et Charles-Édouard SÉNAC	
RDP201i0 • Essai de typologie des motivations d'autolimitation juridictionnelle	138
Véronique CHAMPEIL-DESPLATS	
RDP201i1 • Autolimitation juridictionnelle et stratégies de légitimation en période de stress constitutionnel	143
Mathieu CARPENTIER	
RDP201j4 • L'absence de pouvoir général d'appréciation du Conseil constitutionnel : retour sur un <i>mantra</i> jurisprudentiel	148
Pauline GERVIER	
RDP201i5 • Les pouvoirs publics, le juge et l'élaboration des politiques publiques. Un point de vue de science administrative	153
Jacques CAILLOSSE	

RDP201j9 • Échos et résonances du refus par le juge administratif de « se substituer aux pouvoirs publics pour la détermination d'une politique publique »	157
Sylvain NIQUÈGE	
RDP201i3 • La portée de la clause de politique publique dans les jurisprudences <i>Amnesty</i> et <i>Ligue des droits de l'Homme</i>	161
Olivier LE BOT	
RDP201j1 • La clause de politique publique, un nouvel avatar de la prohibition des injonctions ?	167
Benoit FARGEOT	
RDP201i6 • L'autolimitation renouvelée de la Cour constitutionnelle italienne : preuves techniques de constitutionnalisme collaboratif ?	171
Anna Maria LECIS COCCO ORTU	
RDP201j2 • L'autolimitation de la Cour européenne des droits de l'Homme	175
Laurence BURGORGUE-LARSEN	
RDP201i2 • Propos conclusifs : faut-il approuver ou regretter l'autolimitation du juge ?	180
Xavier PHILIPPE	